

COMMUNE DE MARGENCEL
Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

Le vingt du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Franck BOUCHET, M. Bernard MASSOULIER, M. Bertrand JACQUET, M. Christian DETRAZ, M. Daniel BROUZE, M. Didier RENAUD, Mme Martine TETU, Mme Anita DESUZINGE, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Séverine LATOUR, Mme Francine JACQUIER, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Etaient absents excusés : Mme Anne LEPIZZERA donne pouvoir à Mme Dominique JORDAN
M. Gérard BAUDET donne pouvoir à Mme Martine TETU

Secrétaire de séance : M. Christian DETRAZ
Date de la convocation : le 11 décembre 2018

M. le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :
- aménagement entrée de Jouvernex,
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 22 NOVEMBRE 2018

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU SIAC POUR LA PÉRIODE 2011-2017

M. le Maire expose à l'Assemblée que la Chambre Régionale des Comptes a notifié le 31 mai 2017 sa décision de contrôler les comptes et la gestion du Syndicat Intercommunal du Chablais (SIAC) pour les exercices 2011 et suivants.

Dès juin 2017, la procédure de contrôle a été engagée.

Après communication du rapport d'observations provisoires qui a fait l'objet d'une première réponse par le SIAC, un rapport d'observations définitives a été délibéré le 13 juillet 2018 par la Chambre Régionale des Comptes.

Ce rapport définitif a fait l'objet de deux courriers en réponse de la part de Monsieur Jean-Pierre FILLION, ancien Président du SIAC de 2008 à 2014, ainsi que de Mme Géraldine PFLIEGER, Présidente actuelle.

Ces courriers en réponse sont annexés au rapport d'observations définitives qui fait l'objet de la présente présentation.

En effet, en application des dispositions de l'article L. 243.8 du Code des Juridictions Financières, le rapport de contrôle par la Chambre Régionale des Comptes d'un Etablissement Public de

Coopération Intercommunale (EPCI) doit être transmis aux Maires des Communes pour présentation en Conseil Municipal puis débat.

M. Christian DETRAZ demande des explications au niveau de la situation financière. M. le Maire explique que l'annuité de la dette représente 13 € par habitant et par an et que l'encours net d'un montant de 160 € par habitant pour 2018, représente la somme globale des emprunts en cours.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du SIAC de 2011 à 2017, ainsi que des mesures déjà prises pour l'application des recommandations formulées.

III. MOTION SUR LE PROJET DE LOI SUR LA JUSTICE, ACTUELLEMENT SOUMIS AU DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal :

- rappelle que le maintien de la Cour d'Appel de CHAMBERY de plein exercice est garanti par le pacte de l'annexion et ses annexes constitue, pour les deux Savoie et Chambéry, un droit intangible ;
- proteste énergiquement contre la départementalisation des Tribunaux de Grande Instance et la répartition des contentieux entre eux, y compris au-delà des frontières d'un département ;
- refuse le regroupement des cours d'appel et à leur spécialisation, avec le double effet d'engorgement de juridictions trop importantes en taille et déjà surchargées et d'éloignement du justiciable de son juge ;
- sollicite que cette juridiction soit confortée par la création, en son sein, d'un pôle pénal de l'instruction à même de répondre aux besoins avérés du ressort ;
- dénonce que tout cela se fera sans aucune économie budgétaire ;
- dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le premier Ministre, à Madame la Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et à tous autres auxquels la Municipalité ou le Bureau jugera opportun de le communiquer ;
- charge M. le Maire de la transmission de la présente aux destinataires ci-dessus ; auxquels il convient d'ajouter Monsieur le Président du Conseil Régional et Monsieur le Président du Conseil Départemental, à titre d'expression d'une position déterminée de la collectivité.

IV. AMÉNAGEMENT ENTRÉE DE JOUVERNEX

M. le Maire présente le montant des travaux de l'aménagement de l'entrée de Jouvernex :

MONTANTS HT	DEPENSES	RECETTES
HBI Ingénierie	9 600.00 €	
Travaux revêtement de chaussée, sécurisation	182 819.32 €	
Subvention au titre des Amendes de Police		10 675.00 €
Participation du Département		52 428.91 €
Participation de Thonon Agglomération		15 661.00 €
Autofinancement		113 654.41 €
TOTAL	192 419.32 €	192 419.32 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les montants tels qu'énoncés ci-dessus,
- autorise M. le Maire à solliciter Thonon Agglomération pour une subvention au titre de la sécurisation des arrêts de bus.

V. POINT TRAVAUX

GRUPE SCOLAIRE

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que les travaux de l'extension du Groupe Scolaire avancent bien. Le chantier va être arrêté pendant les vacances de Noël et du Nouvel An.

Il informe également le Conseil Municipal que suite à sa demande, il a reçu deux devis pour le remplacement du portail du Groupe Scolaire. Le but serait d'avoir un portail plus solide et d'une

hauteur de 1m60. L'entreprise la mieux disante est celle de Ferronnerie Serrurerie BOCHATON pour un montant de 2 298 € TTC.

Il informe le Conseil Municipal qu'il a également rencontré deux sociétés pour l'installation d'une alarme dans le Groupe Scolaire. N'ayant pas tous les éléments, il abordera de nouveau ce sujet lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

RADAR PÉDAGOGIQUE

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que suite à l'installation des Gilets Jaunes, au niveau du rond-point de l'entrée du contournement, la circulation routes de Ronsuaz, Revachaux et Bisselings a plus que doublée, selon les statistiques du radar. La vitesse moyenne était de 49 km/h.

MONUMENT AUX MORTS - PLACE DE LA MAIRIE

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que le monument aux Morts, place de la Mairie, n'est pas conforme. Un nom est mal orthographié et un nom n'apparaît pas. Il convient de refaire la gravure. La seule entreprise ayant répondu à sa demande, a présenté un devis de 3 919.08 € TTC. Mme Francine JACQUIER demande s'il ne serait pas possible de coller une plaque rectificative contre le monument. M. Bernard MASSOULIER l'informe que cela ne sera pas très joli, d'un point de vue esthétique. M. le Maire explique que ce monument est dédié aux Morts pour la France et donc qu'il doit être traité avec le plus grand respect.

VI. QUESTIONS DIVERSES

FONDS GENEVOIS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le montant annoncé pour les fonds genevois serait de 20 000 € de plus que l'an dernier, soit un montant attendu d'environ 328 000 €.

GROUPE SCOLAIRE - PAUSE MÉRIDIDIENNE

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue en Mairie avec l'Association Bas-Chablais Jeunes. Actuellement, 3 animateurs sont présents pour uniquement les primaires, lors de la pause méridienne au Groupe Scolaire. Le tarif pratiqué actuellement, qui avait été estimé trop bas, de 16.16 € de l'heure va être revalorisé à 19.70 €. Par ailleurs, au vu des effectifs qui ne cessent d'augmenter, l'ABCJ souhaiterait mettre à disposition un animateur supplémentaire.

ÉLARGISSEMENT DU TERRITOIRE FORESTIER DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE GESTION FORESTIÈRE DU MONT-FORCHAT SUITE À LA FUSION DU SIEM ET DU SIEV

M. Didier RENAUD explique que l'Association devient l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Mont-Forchat et des Voirons, avec l'ajout de quatre Communes Forestières concernées par la Protection de la Ressource en eau : Cervens, Brenthonne, Fessy et Bons-en-Chablais.

Suite à l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée en novembre 2018 pour acter cette modification de Territoire, plusieurs points ont été modifiés :

- le nom de l'Association,
- les statuts de l'Association,
- le règlement de l'Association,
- un logo à été créé,
- le nombre de Vice-Présidents portés à deux : un pour chaque Massif,
- le nombre de délégués du Comité, etc

Ces Statuts ont été déposés en Préfecture pour valider ces décisions prises. Le Document est paru au Journal officiel des Associations n°0049 du 08/12/2018. Annonce n° 002273.

Afin de pouvoir constituer le nouveau Comité, les Maires des quatre Communes concernées ont été rencontrés afin de les informer que l'Association allait contacter les propriétaires forestiers de leurs communes pour qu'ils adhèrent à cette nouvelle Association. L'Association a reçu un accueil favorable et chaque Maire a proposé de prêter une salle communale afin de pouvoir rencontrer leurs concitoyens.

Des courriers vont être envoyés à tous les propriétaires recensés du Massif des Voirons. Suite à ces réunions où l'Association espère avoir de nombreux adhérents, une Assemblée Générale sera à nouveau convoquée pour élire les membres du nouveau Comité. En attendant l'ancien Comité gère les affaires courantes. Le SEMV adhère à l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Mont-Forchat et des Voirons en tant que propriétaire forestier et est membre du Comité par son Directeur Général des Services et son Vice-Président en charge de la Protection de la Ressource en eau.

Il finance également l'Association pour la préservation de la Ressource en eau, dans le cadre des actions qu'elle mène pour favoriser l'exploitation durable de la forêt des Massifs des Moises et dorénavant des Voirons.

Ces actions visent en la mise en collaboration de propriétaires pour des Coupes d'arbres et de nettoyages de bois avec un Cahier des Charges très rigoureux contrôlés par les membres de l'Association.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Mme Anita DEZUSINGE demande s'il est possible d'éteindre l'éclairage public la nuit. M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que la luminosité des nouveaux lampadaires, installés à Jouvrenex et routes de Ronsuaz, Revachaux et Bisselings diminue de 50 % entre 23h et 5h du matin et que ces nouveaux équipements sont beaucoup moins énergivores. Ensuite, il explique qu'il est difficile de couper tout un secteur la nuit puisque tous les lampadaires sont reliés entre eux.

ÉGLISE

M. Bertrand JACQUET demande s'il serait possible d'installer un détecteur de lumière à l'entrée de la sacristie, à gauche de l'église.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 24 janvier 2019, à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,

Jean-Pierre RAMBICUR

